

Le casse-tête de la passerelle

La solution d'une passerelle, en encorbellement du pont Charles-de-Gaulle, est loin d'être assurée



Le projet de passerelle a vocation à doubler le pont Charles-de-Gaulle entre Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, pour la traversée du port par les piétons et cyclistes. EMMANUELLE FÈRE

En février 2022, Emmanuel Azuri, conseiller départemental délégué aux ports et à la pêche, réaffirmait la volonté de la collectivité de réaliser une passerelle piétonne et cyclable, visant à doubler le pont Charles-de-Gaulle qui relie Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. Un dessein nourri de longue date, déjà évoqué par sa prédécesseure Isabelle Dubarbier-Gorostidi, et très attendu de tous.

Le projet est mené avec les communes et les services de l'État. Une maîtrise d'ouvrage a été retenue, mais les sondages et études techniques réalisés tendraient à montrer la difficulté du choix d'une pas-

serelle en encorbellement (en saillie) sur le pont qui ne serait pas à même de la supporter. Si l'option de l'encorbellement n'était pas retenue, resterait à choisir entre un nouveau pont –solution longue, coûteuse, et hasardeuse au vu de l'envolée des coûts– et le réaménagement du pont qui compte 2x2 voies.

Les choix ne sont pas encore arrêtés. « Il faut mettre tous les éléments sur la table, et prendre en compte l'insertion dans les aménagements des deux communes. Si l'encorbellement est définitivement à écarter, cela vient jeter un pavé dans la mare. »

E. F.